

Monsieur Bouvier, président
Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG)
135 rue de Genève
01170 Gex

de : association APICY
chez P. Quaglia
99 rue du Père Adam
01210 Ornex



APiCy
Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

Ornex, le 20 novembre 2018, par courrier recommandé avec AR

OBJET : RECOURS GRACIEUX

Monsieur le Président

Le conseil communautaire a approuvé le 27 septembre 2018 la modification numéro 5 du PLU de Ferney-Voltaire. L'association APICY présente un recours gracieux vous demandant de retirer la délibération approuvant cette délibération.

Les objectifs de la modification no 5 du PLU, tels que cités dans la délibération, « consistent à modifier :

- l'annexe « stationnements de véhicules à réaliser » concernant les surfaces des locaux destinés au rangement des vélos et la suppression de la participation pour non réalisation des stationnements ;
- l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur UCq (OAP n° 10) concernant les règles d'implantation. »

Notre association a déposé le 18 juillet lors de l'enquête publique un avis défavorable concernant le premier point sur le stationnement vélos. M. Didier Allamanno, commissaire enquêteur, a émis dans ses conclusions du 16 août un avis défavorable, dont le conseil communautaire a décidé de ne pas tenir compte.

Notre association conteste la décision du conseil communautaire et dépose donc un recours gracieux pour les raisons suivantes.

Cette modification, qui fait preuve d'un manque total d'anticipation, est contraire à **la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**.

Article n°41 de la LTECV, «Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte : (...) II.- Le développement et la diffusion de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées constituent une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et impliquent une politique de déploiement d'infrastructures dédiées. Afin de permettre le recours du plus grand nombre à ces mobilités, la France se fixe un objectif de déploiement massif, avant 2030, de voies de circulation et de **places de stationnement réservées aux mobilités non motorisées, en particulier de stationnement sécurisé pour les vélos**. Ces mobilités sont favorisées en incitant les collectivités territoriales à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans de développement. »

Il faut en effet anticiper l'augmentation prévisible de la pratique du vélo grâce, entre autres, au vélo électrique et, on l'espère, à une politique volontariste des collectivités. Les comptages effectués depuis plusieurs années par notre association confirment cette évolution¹. De plus, aujourd'hui un certain nombre de cyclistes possèdent plusieurs vélos pour des usages différents : déplacement au quotidien, sport ou loisirs. Enfin il faut prendre en compte l'apparition actuelle de vélos de grand gabarit de type vélos cargos ou remorques pour transport d'enfants ou d'objets.

Comme le commissaire enquêteur le fait remarquer dans son analyse détaillée², les places prévues dans le PLU 2014 correspondent à 0,8 place par habitant, soit un peu plus de trois places pour une famille de quatre personnes, ce qui n'est ni excessif ni démesuré. La mairie de Ferney-Voltaire en présentant cette modification ne justifie à aucun moment l'aspect excessif ou démesuré des stationnements actuels. Elle regrette que la qualité des stationnements réalisés ne soit pas satisfaisante en matière de sécurité. C'est effectivement le cas, car de nombreuses constructions récentes à Ferney-Voltaire ne sont pas conformes au code de la construction et de l'urbanisme³ qui impose l'installation de stationnements vélos permettant de fixer au moins une roue et le cadre. Nous avons d'ailleurs demandé lors de la consultation sur la révision du PLU n°4 que ces critères de qualité soient repris dans le PLU⁴, en vain. Il est vraiment paradoxal que le manque de qualité des aménagements de stationnement des vélos dus aux manquements de contrôle des services de l'urbanisme soit utilisé comme prétexte pour diminuer la surface de ces aménagements !

Par ailleurs, **la modification n'est pas conforme aux orientations PADD du PLU 2014 de Ferney-Voltaire.**

Extrait :

« Orientation 1 : Une ville responsable et durable

Objectif 4 : Maîtriser l'empreinte écologique de la commune. [...] la commune fait le pari d'augmenter sa population en limitant la croissance des déplacements automobiles en mettant tout en œuvre pour améliorer les déplacements doux [...]

Orientation 4 : Une ville de toutes les mobilités.

Objectif 13 : Mieux organiser les déplacements alternatifs à la voiture »

Le rapport de présentation du PLU 2014 (p. 186) précise que le PLU se veut incitatif pour l'usage du vélo, en particulier grâce aux mesures concernant le stationnement :

« En termes de déplacements, plus précisément de recours aux modes doux comme les vélos, le règlement prévoit de mettre à disposition 3m² de « parking vélos » soit 2 places par tranche de 80 m² de surface plancher. Ces chiffres se situent dans la fourchette haute au regard de ce qui est proposé au niveau national (PLU hors Ile-de-France). Idem pour le stationnement proposé pour les bureaux, avec dans ce cas également 3m² de « parking vélos » soit 2 places par tranche de 150 m² de surface plancher, soit 0,5 place par tranche de 35m²; le chiffre se situe dans la moyenne nationale (0,31 place par tranche de 20m² de SHON). Le PLU est plutôt ambitieux de ce point de vue en incitant à recourir au vélo grâce aux places proposées au sein des habitations mais également aux nombreuses pistes cyclables inscrites

¹ <https://www.apicy.fr/nos-activites/comptages>

² https://www.cc-pays-de-gex.fr/urbanisme/fichiers/193/20180829-120347_Archives_rapport_enquete_publicue_Conclusions_du_commissaire_enqueteur.pdf pages 7 et 8

³ [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074096&idArticle=LEGIARTI000024402448&dateTexte=&categorieLien=cid)

⁴ <https://www.apicy.fr/lienarticle/3361>

en emplacements réservés. Ce recours favorisé au vélo permettra de limiter le recours à la voiture pour les courts trajets, et donc l'émission de gaz polluants dans l'atmosphère ».

Enfin, cette modification est également contraire à l'esprit du Plan Vélo du gouvernement, annoncé le 14 septembre 2018, qui fixe comme objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici à 2024⁵. Il se décline en 4 volets, le deuxième volet étant la lutte contre le vol, y compris l'amélioration du stationnement dans les immeubles de bureau et d'habitation. Tripler la part modale du vélo nécessite d'anticiper dès maintenant sur le besoin de places de stationnement dans les habitations, et non pas les réduire. C'est bien d'un besoin d'anticipation au service de toute la population dont il est question !

Enfin, concernant la forme de la consultation, le commissaire enquêteur a relevé un problème sur le déroulement de l'enquête, celle-ci ayant eu lieu alors que le bilan de la concertation n'avait pas été tiré⁶.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le président, de bien vouloir retirer la délibération N°2018.00293 concernant la modification n° 5 du PLU de Ferney-Voltaire votée le 27 septembre 2018.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Copies: M. le maire de Ferney-Voltaire
 M. Le préfet de l'Ain

Philippe Quaglia, président

Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex, membre de la FUB (www.fub.fr)

Email : info@apicy.fr

Web: www.apicy.fr

Facebook: www.facebook.com/apicy

Diaspora: <https://joindiaspora.com/u/apicy>

Mastodon: <https://framapiaf.org/@APiCy>

⁵ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/09/dossier_de_presse_-_plan_velo_-_vendredi_14_septembre_2018.pdf

⁶ https://www.cc-pays-de-gex.fr/urbanisme/fichiers/193/20180829-120347_Archives_rapport_enquete_publicue_Conclusions_du_commissaire_enqueteur.pdf page 3